



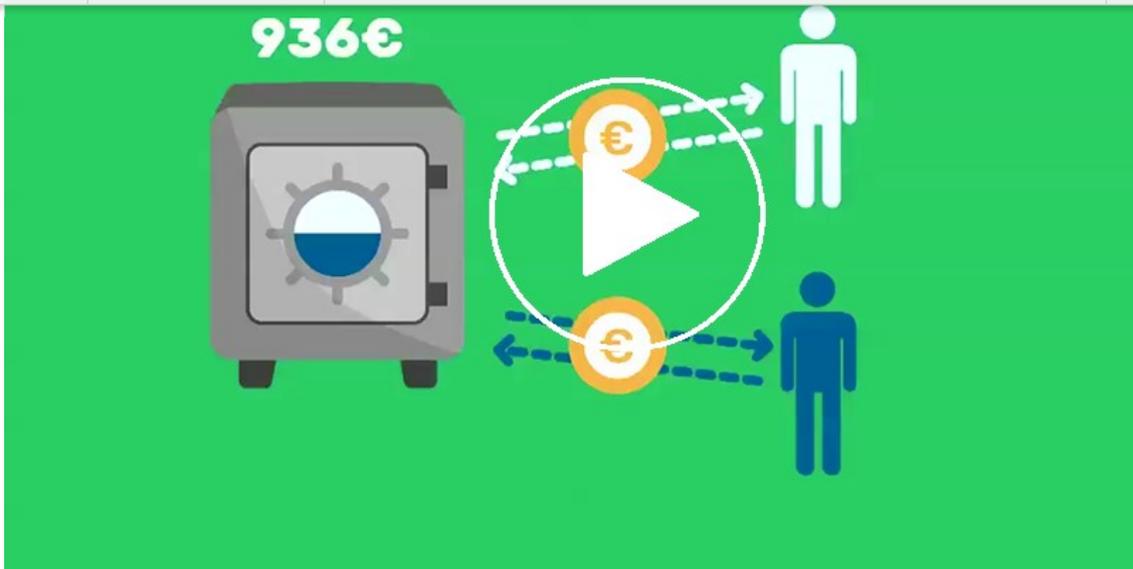
## Mes questions d'argent

Comment faire pour changer de banque ? Que faire en cas d'usurpation d'identité ? Comment sortir d'un compte joint ?

Les questions d'argent font parties de notre quotidien : comment le gagner, mais aussi le gérer, le faire fructifier et puis le transmettre ?

Il suffit souvent d'un peu de bon sens, mais cela s'apprend aussi.

**La Banque de France** et **l'Institut national de la consommation** ont réalisé **une série de vidéos d'information** pour apprendre à bien gérer votre budget et avoir des réponses à vos questions financières.



## Comment sortir d'un compte joint ?

L'ouverture d'un compte joint nécessite la signature de tous les titulaires. On dit qu'ils sont co-titulaires du compte. Les co-titulaires doivent faire preuve de solidarité financière.



## Bien comprendre ce qui se cache derrière le TAEG et le taux d'usure

Il est important d'avoir connaissance de ces taux lorsque vous souscrivez un crédit à la consommation ou un crédit immobilier. Ils ont respectivement un rôle d'information et de protection.



## Les dispositifs d'accompagnement en cas de difficultés budgétaires et financières

Lorsque vous avez des frais d'incidents bancaires importants qui déstabilisent votre budget et que vous ne parvenez plus à rembourser vos crédits ou si vous n'arrivez pas à ouvrir un compte bancaire, sachez que des solutions existent pour chaque difficulté.



### MOOC "COMMENT GERER EFFICACEMENT SON EPARGNE ET SES PLACEMENTS ?"

Disponible à partir du 5 octobre, suivez chaque module, à votre rythme et dans l'ordre qui vous convient

[> Inscrivez-vous](#)



Vous recevez ce message car vous vous êtes abonné à la lettre d'information du site de l'Institut national de la consommation ([mentions légales](#)). Vous pouvez mettre fin à ces envois en cliquant sur le lien de désabonnement situé au bas de ce mail. Vous pouvez exercer vos droits d'accès, de rectification, de limitation, de portabilité, d'opposition ou d'effacement de vos données en nous écrivant à l'adresse [dpo@inc60.fr](mailto:dpo@inc60.fr). A tout moment, vous pouvez introduire une réclamation auprès de la Cnil.

Si vous ne souhaitez plus recevoir de message de notre part, [cliquez ici](#).

Si vous n'arrivez pas à lire cette lettre, [cliquez ici](#)